

Violence familiale

Ce que vous devez savoir

Donnez de l'aide, demandez de l'aide : nous avons tous le droit de vivre en sécurité.

Reconnaître les victimes

La violence familiale peut toucher tout le monde, quels que soient leur âge, leurs aptitudes, leur profil culturel ou spirituel, leur identité de genre ou leur orientation sexuelle. Les victimes peuvent être en couple ou divorcées. Il peut aussi s'agir d'enfants (biologiques, par alliance, adoptés, en famille d'accueil), de grands-parents ou de personnes ayant un tuteur légal ou un aidant.

Composez le 911 si vous ou un proche êtes en danger immédiat.

Pour obtenir de l'aide ou de l'information locale, communiquez avec la ligne d'information sur la violence familiale, disponible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, dans plus de 170 langues : 310-1818.

Reconnaître les comportements

Les comportements violents peuvent comprendre :

- la violence physique;
- la violence psychologique;
- le harcèlement criminel;
- la violence verbale;
- la violence sexuelle;
- la violence économique (limiter ou contrôler votre accès à l'argent);
- la violence spirituelle (être contraint de pratiquer une religion ou se voir interdire de la pratiquer);
- la cruauté envers un animal.

Reconnaître les signes

Une personne victime de violence risque fort :

- de s'isoler de sa famille et de ses amis;
- de ne plus sortir ou faire les activités qu'elle appréciait auparavant;
- d'avoir des ecchymoses ou d'autres blessures inexplicables;
- de montrer des signes de dépression ou d'anxiété;
- s'il s'agit d'un enfant, d'être seule, affamée, sale et non vêtue pour les conditions climatiques;
- s'il s'agit d'une personne âgée, de paraître effrayée ou renfermée

Des refuges partout en Alberta viennent en aide aux femmes et aux enfants qui cherchent à fuir la violence.

Composez le 310-1818 pour connaître le refuge le plus près de chez vous, ou consultez alberta.ca/Shelters.

Préparer un plan

- Établissez une stratégie de sortie : déterminez où aller et comment vous y rendre en cas d'urgence.
- Parlez de la violence que vous subissez à une personne en qui vous avez confiance.
- Informez-vous sur l'aide à votre disposition.
- Obtenez le soutien d'un professionnel.
- Passez du temps avec des personnes qui offrent un soutien positif.
- Parlez à votre enfant et faites-lui comprendre qu'il n'est pas responsable de la situation.

Ne laissez pas un bail vous empêcher de quitter un agresseur.

Consultez alberta.ca/SaferSpaces et présentez une demande pour résilier votre bail

Savoir offrir son appui

- Contribuez à faire connaître la ligne d'information sur la violence familiale (**310-1818**) et les autres ressources sur les médias sociaux. Partagez les gazouillis du compte **@AlbertaCSS**
- Proposez la candidature d'un membre de votre communauté qui mériterait un prix pour l'inspiration : alberta.ca/InspirationAwards
- Prenez part au mois de la prévention de la violence familiale (novembre) : portez un ruban violet, soutenez les activités locales et utilisez le mot-clic **#GoPurpleAb**
- Offrez de l'aide à la maison pour femmes de votre communauté
- Mettez en place des protocoles prévention de la violence familiale et des ateliers de sensibilisation à ce phénomène dans votre milieu de travail
- Joignez-vous à un club ou une ressource qui s'efforce de prévenir la violence familiale et de promouvoir l'égalité entre les sexes.

Savoir comment aider



Si une personne vous dit qu'elle vit de la violence familiale ou si vous soupçonnez qu'elle en vit, il est important d'être une figure de soutien.

- Apprenez-en plus sur la violence familiale pour mieux reconnaître les signes.
- Soyez compatissant et demandez à la personne si on lui fait du mal; croyez ce qu'elle raconte.
- Préservez la confidentialité de ce qu'on vous confie.
- Orientez la victime vers l'aide et les ressources professionnelles dont elle a besoin.

Connaître ses droits



Une victime de violence familiale et de mauvais traitements a le droit :

- d'être libre et protégée de la violence;
- d'être traitée avec courtoisie, compassion et respect;
- d'obtenir de l'information sur ses droits;
- de porter plainte à la suite d'un acte criminel;
- de bénéficier de mesures de protection maximales contre les mauvais traitements, notamment en obtenant une ordonnance de non-communication ou de protection.

Une ordonnance de protection d'urgence fournit aux victimes une protection juridique. Pour en savoir plus, communiquez avec le bureau d'aide juridique provincial en composant le **1-866-845-3425** (sans frais).

Connaître les ressources

- Le programme Safer Spaces permet aux victimes de violence familiale de résilier leur bail sans frais. Consultez le site alberta.ca/SaferSpaces ou composez le **1-877-644-9992** (sans frais).
- Les refuges d'urgence offrent abri, protection et soutien adapté à la culture. Communiquez avec la ligne d'information sur la violence familiale, au **310-1818**, ou consultez alberta.ca/Shelters pour trouver celui qui est situé le plus près de chez vous.
- Une aide financière d'urgence est offerte aux gens qui ont besoin d'un coup de pouce pour prendre un nouveau départ. Composez le **1-866-644-5135**, ou le **780-644-5135** si vous êtes à Edmonton.
- Le service HealthLink donne des conseils en matière de soins de santé 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Composez le **811**.
- Si vous êtes Autochtone et que vous avez besoin d'aide avec les tribunaux ou d'autres ressources communautaires, consultez le site de l'organisation Native Counselling Services of Alberta à l'adresse ncca.ca.
- Consultez alberta.ca/EndFamilyViolence pour connaître d'autres ressources.

Ensemble, nous pouvons prévenir la violence familiale et aider les survivants.